

FRANCOIS



Infos municipales

Septembre 2020

SOMMAIRE

Sommaire :	p 2
Le mot du Maire :	p 3
Grand Besançon, Sénatoriales, Emica :	p 4
Rentrée scolaire :	p 5 & 6
Circulation en forêt pour votre sécurité :	p 7
Urbanisme :	p 8
Budget de la commune :	p 9 à 11
Gestion technique et environnement :	p 12
Voirie :	p 13
Le CCAS :	p 14 & 15
Le club de foot :	p 17
Autres infos communales :	p 18
L'association Familles Rurales :	p 19
La fête du timbre :	p 20

Mairie de Franois

Accueil

Du lundi au vendredi :
8h00 - 12h00

Mardi de 16h30 à 18h30

MAIRIE DE FRANOIS

Place Georges Maurivard

25 770 FRANOIS

Tél : **03 81 48 20 90**

✉ mairie@franois.fr

Site : www.franois.fr

Bulletin Franois

Vous pouvez nous déposer vos articles, photos en Mairie ou nous envoyer vos textes par email :

✉ communication@franois.fr

Numéros utiles :

Gendarmerie

1, rue des Tilleuls

25 480 ECOLE VALENTIN

Tél : **03 81 21 16 60**

Pompiers : Composer le 18





Le mot du Maire

Chères Franoisiennes, chers Franoisiens,

Après un été particulièrement dicté par les mesures sanitaires que tout le monde connaît, j'espère que vous êtes en forme et que cette période estivale, propice aux promenades, visites et loisirs..., a été reposante et source de plaisirs partagés avec ceux que vous aimez.

Le Conseil municipal réuni en date du 10 Juillet dernier a voté le budget communal sans hausse des taux d'imposition. Les commissions municipales se sont organisées, elles travaillent sur les tâches en cours et celles à venir.

Les dernières actualités annoncent une évolution de l'épidémie en France, les instances gouvernementales et sanitaires ont transmis à chaque commune des recommandations à la prudence, pour sa part, l'équipe municipale conserve cette ligne de conduite, c'est le point essentiel de toutes les décisions d'ores et déjà prises ou qui le seront par la suite.

Par ailleurs, nous poursuivons et appliquons le protocole de sécurité sanitaire pour tous les visiteurs accueillis en mairie. Les écoles continueront de respecter les règles du dispositif technique mis en place en mai.

Les festivités du village envisagées un temps avec l'aide du nouveau Comité des fêtes ont de ce fait été annulées et nous espérons que celles-ci pourront reprendre, notamment l'organisation du traditionnel repas de fin d'année pour nos aînés.

Je tiens une nouvelle fois à remercier les nombreux acteurs qui ont œuvré au quotidien pendant cette crise sanitaire, en apportant une continuité du service public, une aide, les créativité débordantes permettant le lien social, le réconfort apporté pour ceux qui en avaient besoin, merci également aux couturières pour la confection des masques en tissu, aux entreprises, artisans et commerçants qui ont permis une continuité de vie et enfin, une pensée toute particulière à l'attention des personnels de santé.

Ne nous laissons pas rattraper par cette épidémie, redoublons d'efforts pour le bien de tous, continuons à nous projeter et enfin espérons que nos activités reprennent vie dans notre village.

Je vous souhaite une belle fin d'année.

Émile BOURGEOIS

Hommage

Je souhaite rendre hommage à Pierre DELESSARD, époux de Martine, Adjointe, qui est décédé le 20 juillet 2020, il était toujours disponible et prêt à rendre service à notre commune.

Anne VIGNOT élue Présidente du Grand Besançon Métropole



Le jeudi 16 juillet, s'est déroulé le premier Conseil Communautaire de Grand Besançon Métropole. A l'ordre du jour, l'élection de l'exécutif qui dirigera notre intercommunalité.

Conformément à la charte de gouvernance fondatrice du Grand Besançon, c'est Madame Anne VIGNOT, Maire de Besançon qui a été élue Présidente. C'est la première femme qui accède à la tête de notre Communauté Urbaine.

Le premier Vice-Président est Monsieur Gabriel BAULIEU Maire de Serre les Sapins.

Elections sénatoriales le 27 septembre 2020

Les sénateurs français sont élus au suffrage universel indirect par un collège de « grands électeurs ».

Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans, la durée du mandat est donc de six ans.

Le 27 septembre 2020, 178 sièges seront renouvelés.

Dans les communes de moins de 9000 habitants, les « grands électeurs » sont élus parmi les conseillers municipaux.



A Franois, Geneviève SIMON BOUVRET, Sébastien COUDRY, Françoise GILLET, Thomas HOUSSIN et Martine DELESSARD sont les cinq délégués désignés pour participer à ce vote.

Reprise à l'Ecole de Musique Instruments Chant et Animation (E.M.I.C.A)

L'Ecole de Musique Instruments Chant et Animation (EMICA) reprend ses activités à compter du lundi 14 septembre (reprise des cours). Forte de ses 200 élèves et de ses 18 professeurs, l'école propose des cours de formation musicale ainsi que 16 disciplines instrumentales enseignées par des professeurs diplômés d'état ou titulaire d'un prix de conservatoire.

L'admission des enfants est possible dès 4 et 5 ans au cours de « jardin musical ». A 6 ans, c'est un cours d'éveil musical agrémenté de la participation à la chorale d'enfants et de la découverte des instruments.

Dès l'âge de 7 ans l'enfant débute l'étude de la formation musicale (solfège) ainsi que l'apprentissage d'un instrument.

Pour parfaire la formation de ses élèves, l'EMICA propose aussi la participation aux différents orchestres dès la 2ème année d'instrument.

On peut aussi pratiquer le chant au sein de la chorale d'enfants « les p'tits loups du chant », de la chorale d'adultes « Emicanto », ou en cours individuel

Les cours ont lieu à la salle des associations de Franois à Pouilley-les-Vignes, Pirey et Chemaudin.

Renseignements : Laurent SILVANT (directeur) à la mairie de Franois :

Tél : 03 81 48 53 89 ou 06 37 02 09 38 Mail : emica2@orange.fr Site : www.emica.fr

PORTES OUVERTES
de l'école de musique
2020
05 Sept.
14H - 17H
Salle des associations
FRANOIS

Présentation et essai d'instruments
Animations musicales
Nouvelle activité 2020-2021

Entrée libre
Ecole de musique Instruments Chant et Animation

Inscriptions et Renseignements :
Mairie de Franois
Tel : 03.81.48.58.89
emica2@orange.fr
www.emica.fr

Rentrée scolaire



Le 01 septembre, les élèves ont repris le chemin des écoles. Cette rentrée scolaire est particulière après plusieurs semaines de cours adaptés à la crise sanitaire due au coronavirus, mais elle doit rester la plus normale possible. (Voir le protocole page suivante)

L'école de Franois accueille :

- 71 enfants en maternelle répartis sur trois classes : 27 élèves en grande section, 27 en moyenne section et 17 en petite section encadrés par cinq enseignantes et cinq auxiliaires.
- 128 élèves en primaire répartis sur 6 classes :

Classe	Enseignant
CP	Mme DAZIN 22 élèves
CE1	Mme BRENEY & Mme STEPHAN 23 élèves
CE1-CE2	Mme RENAULT 19 élèves
CE2-CM1	M BOURDON 18 élèves
CM1	Mme BION & Mme TORNE-CELER 21 élèves
CM2	M LAHAUT 25 élèves

Tous les élèves de CE1 et CE2 suivront un cycle natation au centre Croppet du jeudi 17 septembre au jeudi 19 novembre.

Le voyage découverte pour tous les élèves de CM1 et CM2, initialement prévu en mars, est reporté du 28 septembre au 2 octobre à Daglan.

Une réunion d'informations destinée aux parents d'élèves aura lieu le mardi 8 septembre à 19h à l'école.

Les élus ont rencontré les enseignants pour finaliser les mesures sanitaires de rentrée scolaire.

La commune a pris les mesures d'usage pour la rentrée scolaire : personnel renforcé, désinfections journalières des locaux et protocoles spécifiques (les cours de récréation sont jalonnées de croix marquant les emplacements destinés aux élèves).

La municipalité souhaite établir un lien plus fort avec l'école avec la mise place d'un parcours pédagogique au sein du village (en liaison avec le Club Histoire et Patrimoine local) et une présence active de l'école sur son site Internet.

La commission Sport travaille sur la création d'objets publicitaires au logo de la commune à distribuer aux élèves. Un conseil municipal spécifique commune/groupe scolaire est également envisagé.

Nous souhaitons à tous les écoliers, aux enseignants et personnels une très bonne rentrée 2020/2021.

Protocole sanitaire septembre 2020

LE ROLE DES PARENTS

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille. Un élève testé positif, ou dont un membre du foyer a été testé positif ou si identifié comme contact à risque ne doit pas se rendre à l'école. Le directeur est informé.



Ces mêmes règles s'appliquent aux personnels. L'accès des accompagnateurs est réduit au strict nécessaire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est obligatoire, ainsi que le respect d'une distanciation physique d'au moins un mètre.

LE PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes dans les espaces clos et les espaces extérieurs. Le port du masque est proscrit pour les élèves de maternelle et non recommandé pour les élèves d'élémentaire. Des masques pédiatriques sont à disposition des personnels pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.



LES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières doivent être appliqués partout et par tout le monde :

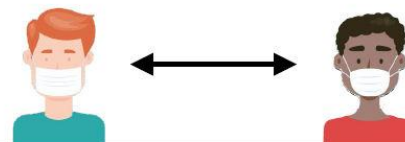
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Le lavage des mains régulier à l'eau et au savon pendant 30 secondes avec utilisation d'une serviette en papier jetable pour le séchage (ou à l'air libre). Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique. Une solution hydroalcoolique peut être utilisée sous l'étroite surveillance de l'adulte. Le lavage des mains s'effectue, à minima :

- à l'arrivée dans l'école
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi



LA DISTANCIATION PHYSIQUE

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible mais les espaces sont organisés afin de maintenir une distance entre les élèves. En extérieur, la distanciation physique ne s'applique pas.



LA VENTILATION DES LOCAUX

L'aération des salles occupées durant 15 minutes s'effectue :

- avant l'arrivée des élèves
- pendant chaque récréation
- au moment du déjeuner
- pendant le nettoyage des locaux



LA LIMITATION DU BRASSAGE

La limitation du brassage entre groupes d'élèves n'est pas obligatoire. Les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités afin de limiter les regroupements importants entre groupes.

LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces est réalisé au minimum une fois par jour, de même pour le nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, livres, jouets, jeux, journaux, crayons, etc.) est permise.



Limiter la circulation en forêt pour votre sécurité

Depuis l'automne 2019, un arrêté limite la circulation dans la forêt de Franois. Celui-ci a été pris alors que la sécheresse de l'été précédent a été particulièrement intense et impactant sur les forêts feuillues des avants monts du Jura. La mise en place de cette réglementation est liée à la sécurisation du public fréquentant le massif forestier de Franois alors que l'intervention massive sur les arbres présentant des risques serait prématurée et certainement très violente pour les peuplements forestiers.

Des raisons sanitaires diverses :

Les forêts et les arbres sont comme tous les êtres vivants sujets à des maladies, parasites, dégradations diverses comme par exemple liées aux modifications de leurs conditions de vie.

Le hêtre et le frêne présents sur notre massif sont déjà depuis plusieurs années sujet à des dégradations liées à des champignons qui ont été particulièrement virulents.

Le chancre du hêtre (*Nectria ditissima*) est bien présent localement, notamment dans la hêtraie répartie de part et d'autre de la route de Grandfontaine.

La chalarose (*Chalara fraxinea*) est très virulente et provoque bien souvent la mort rapide des frênes sur lesquels elle se répand. Tous les frênes n'en meurent pas mais pour les arbres touchés, la défoliation, le pourrissement et le dépérissement qu'elle provoque déstabilise les arbres qui deviennent rapidement dangereux. Le frêne est relativement peu présent à Franois.

Ces trois dernières années, les températures moyennes ont augmenté et la pluviométrie a diminué notamment sur la période estivale qui correspond à la période de développement de la végétation.

Pour le hêtre et dans une moindre mesure le charme, la diminution de la présence d'eau dans le sol peut être fatale. Ces deux essences sont sensibles à ces périodes sèches en été pouvant provoquer chez les arbres un phénomène similaire à la cavitation ou à l'embolie. La rupture de la montée de sève en période de végétation va ainsi provoquer une mortalité des arbres.

Des actes de gestion raisonnés

Le choix d'une gestion douce et raisonnée de la forêt conduit à privilégier l'observation et l'échelonnement des interventions au lieu d'actes de gestion intense qui consisteraient à couper l'ensemble des arbres en difficulté et présentant un risque.

Ainsi, afin de pouvoir permettre de continuer à fréquenter la forêt, des opérations de sécurisation ont été priorisées aux abords des axes de circulation. Ces interventions se font généralement dans un périmètre équivalent à une hauteur de peuplement. Le fait de ne pas intervenir au-delà ou de limiter les interventions à une récolte d'arbres arrivés à maturité et présentant de grosses difficultés sanitaires, a plusieurs intérêts.



Parmi les points positifs, on peut par exemple justifier cette non-intervention par le fait :

- de laisser une chance aux arbres qui ne sont pas totalement condamnés de pouvoir réagir positivement après le repos hivernal,
- de laisser sur pied des arbres morts qui constitueront un habitat pour de nombreuses espèces et notamment pour les prédateurs des parasites des arbres.

La récolte de ces bois morts représente un coût d'exploitation trop important (même en bois de chauffage). Ce coût financier peut parfois être doublé d'un impact sur le potentiel forestier quand il s'agit de parcourir le massif pour récolter des bois disséminés. Le passage répété d'engins lors de l'exploitation provoque un tassement du sol très préjudiciable à sa fertilité.

Urbanisme



Les Carrés Constellation : la réussite d'un partenariat triplement gagnant !

Après les succès des opérations Carré de l'Habitat rue des Violettes (16 logements en duplex-jardins) et rue de Belleville (8 logements en duplex-jardins) sur la commune de Franois, les responsables de la société Carré de l'Habitat ont activement recherché un terrain sur le village et ont identifié une nouvelle opportunité sur le secteur de la Belle Etoile.

Le terrain est situé dans un quartier calme, en pleine verdure, à proximité immédiate de la zone de Chateaufarine, du CHU de Besançon et faculté de médecine. Un projet ambitieux, construire dans un quartier résidentiel des logements différents pour répondre à une triple demande : accession en duplex-jardins, accession pour la construction de maisons individuelles et logements à destination locative, tout en respectant une densification maîtrisée.

Pour construire ce projet, Carré de l'Habitat s'est naturellement rapproché de Monsieur le Maire, son adjoint délégué à l'urbanisme et le service instructeur du Grand Besançon Métropole.

C'est par l'ensemble des échanges avec ces partenaires, réunions multiples que Carré de l'Habitat a pu construire ce projet d'aménagement du territoire et proposer l'offre multi-habitats que nous avons imaginée en amont.

Carré de l'Habitat a démontré sa capacité :

- à s'intégrer dans un paysage urbain / composer avec des contraintes techniques fortes
- à répondre à une double volonté, volonté de la commune pour faciliter l'accession à travers un programme à prix abordables et une typologie d'habitats mixtes et un aménagement d'ensemble respectant les règles d'urbanisme.
- à proposer un programme qui offre une mixité de clients, primo-accédants, investisseurs, bailleurs à travers une offre multiple d'habitats.

Le projet Les Carrés Constellation, 46 rue de la belle Etoile rencontre depuis son lancement en avril dernier un franc succès.

Dossier urbanisme du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020

- 13 permis de construire (demandes initiales) et 1 permis de construire (demande modificative).
- 21 déclarations préalables dont une pour division foncière.
- 14 demandes d'autorisation de clôtures ou autres projets non soumis à déclarations préalables.
- 24 DIA (déclaration d'intention d'aliéner). La DIA est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption (généralement la commune) son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente (en particulier le prix).
- 24 demandes de Certificats d'Urbanisme dont une CU opérationnel.

Le certificat d'urbanisme permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain donné et de savoir si l'opération projetée est réalisable.

Le budget de notre commune

⇒ Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses. Enfin, le budget de la commune est divisé en **chapitres** et **articles** dans les conditions qui sont déterminées par décret.

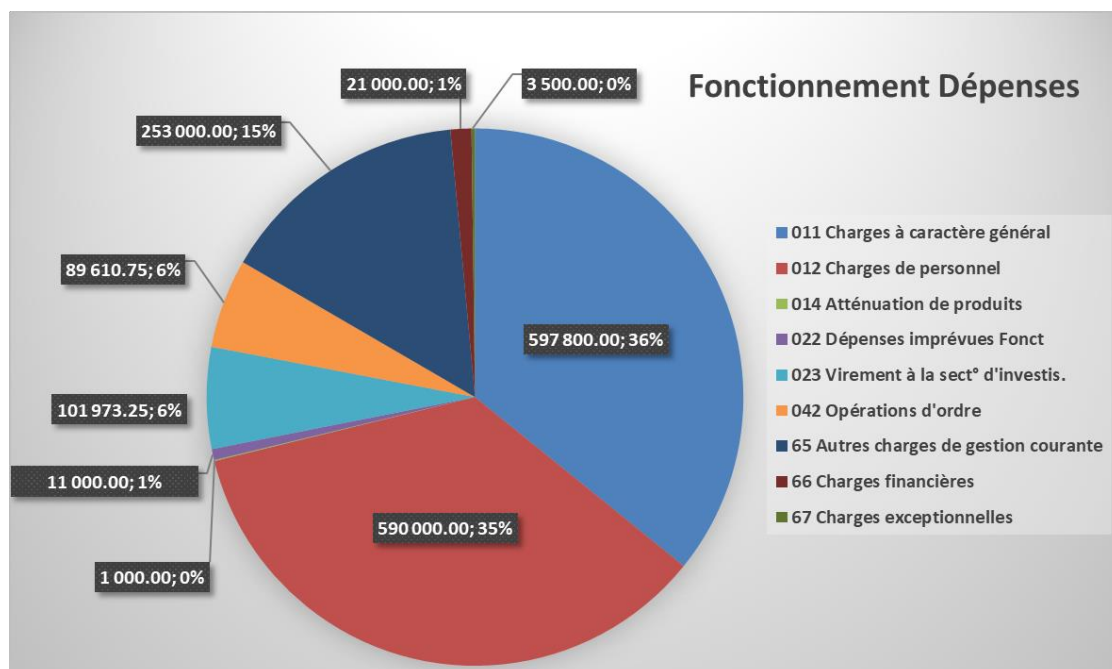
⇒ Le budget communal est donc un acte fondamental de la gestion municipale. Il est élaboré par l'autorité exécutive, c'est-à-dire le Maire. Il est à la fois un acte de **prévision** et **d'autorisation**, de **prévision** parce qu'il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année à venir, **d'autorisation** parce qu'il constitue l'acte juridique par lequel le Maire, organe exécutif de la collectivité locale, est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Le budget communal a été voté le 10 JUILLET 2020

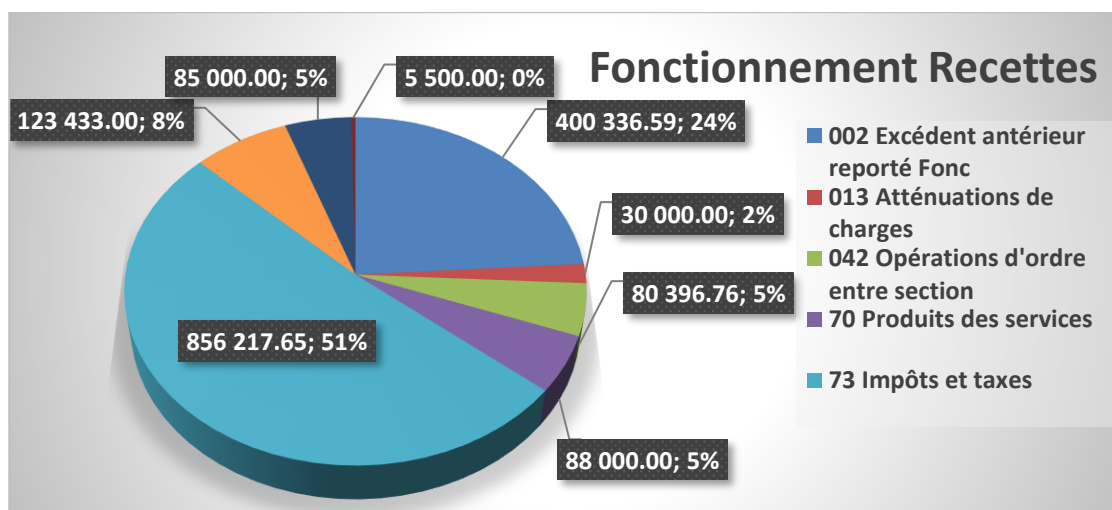
➤ Présentation du Budget principal 2020 (Budget de la commune)

Budget primitif communal 2020 FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 1 668 884 €

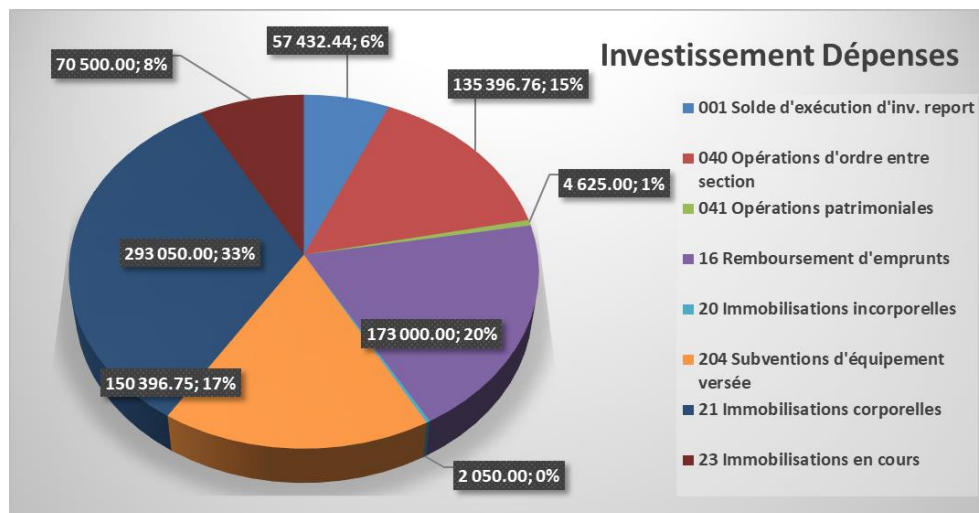


FONCTIONNEMENT RECETTES : 1 668 884 €

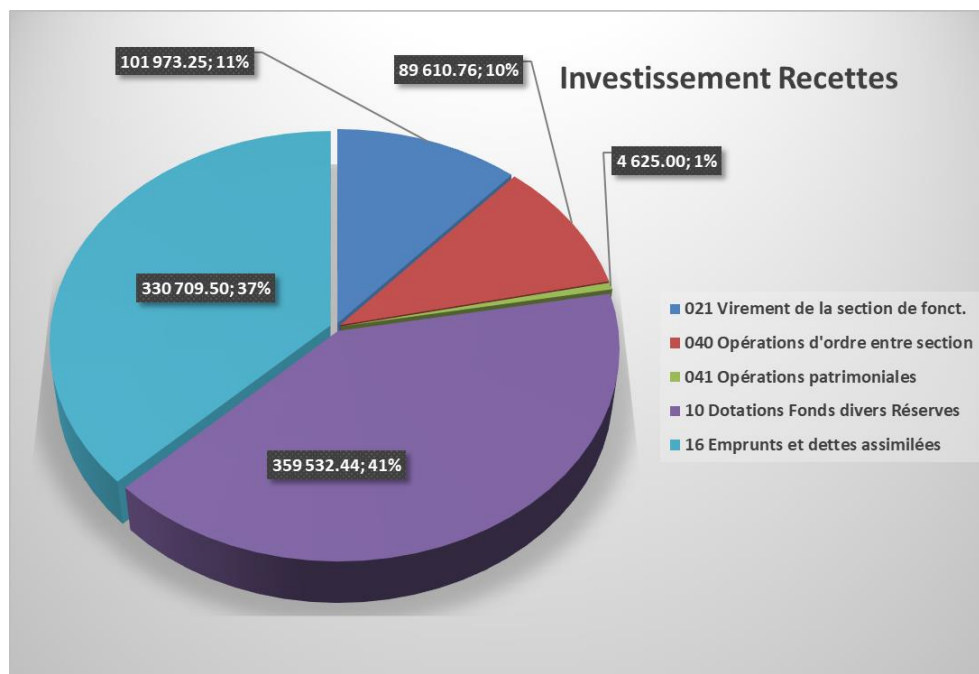


Budget primitif communal 2020 INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES : 886 450.95 €



INVESTISSEMENT RECETTES : 886 450.95 €



➤ Présentation COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Compte administratif Fonctionnement Commune		
Recettes :	2019	1 323 655.37
Dépenses :	2019	1 196 674.69
Résultat net de l'exercice :	2019	126 980.68
Reprise du résultat de clôture :	2018	438 888.35
Résultat à la clôture	2019	565 869.03
Solde des restes à réaliser	2019	0.00
Résultat de Fonctionnement	2019	565 869.03

Compte administratif Investissement Commune		
Recettes :	2019	575 025.26
Dépenses :	2019	349 021.49
Résultat net de l'exercice :	2019	226 003.77
Reprise du résultat de clôture :	2018	-283 436.21
Résultat à la clôture	2019	-57 432.44
Solde des restes à réaliser	2019	-108 100.00
Résultat Investissement	2019	-165 532.44

TAUX D'IMPOSITION 2020

	TAUX
TAXE D'HABITATION	5.66 %
TAXE FONCIER BATI	12.11 %
TAXE FONCIER NON BATI	14.63 %

Taux inchangés par rapport à 2019

Produit attendu en 2020 : 658 000 €

26

Présentation du Budget bois 2020

Budget primitif Bois 2020

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 102 583.54 €

BUDGET BOIS FONCTIONNEMENT DEPENSES	
Désignation	Proposition 2020
011 Charges à caractère général	54 000.00
023 Virement à la sect° d'investis.	46 883.54
65 Autres charges de gestion courante	1 000.00
66 Charges financières	200.00
67 Charges exceptionnelles	500.00
TOTAL	102 583.54

48

Budget primitif Bois 2020

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 102 583.54 €

Les principales dépenses envisagées :
 611 Contrats prestations services pour 40 000 € (Prestation ONF)
 61521 Entretien de terrains pour 5 000 € (élagage, broyage)
 6281 Concours divers pour 2 000 € (cotisations)
 6282 Frais de gardiennage pour 7 000 €
On vire à la section investissement : 46 883 €

49

Budget primitif Bois 2020

FONCTIONNEMENT RECETTES : 102 583.54 €

BUDGET BOIS FONCTIONNEMENT RECETTES	
Désignation	Proposition 2020
002 Excédent antérieur reporté Fonc	67 083.54
70 Produits des services	35 500.00
TOTAL	102 583.54

50

Compte administratif Budget Bois 2019

FONCTIONNEMENT RECETTES : 68 631.63€

Les principales recettes réalisées :
 7022 Coupes de bois pour 56 124 €
 7023 Taxe d'affouage pour 9 148 €
 7028 Autres produits agricoles pour 3 358 € (Parc Aventure).

44

Budget primitif Bois 2020

INVESTISSEMENT DEPENSES : 157 650.87 €

BUDGET BOIS INVESTISSEMENT DEPENSES		
Désignation	Proposition 2020	Dont reste à réaliser
001 Solde d'exécution d'inv. report	107 817.33	0.00
21 Immobilisations corporelles	27 500.00	2 500.00
23 Immobilisations en cours	22 333.54	450.00
TOTAL	157 650.87	2 950.00

Les principaux investissements prévus au budget
 2117 Bois, forêts pour 27 500 € avec les restes à réaliser (Travaux en forêt)
 2315 Immos en cours-inst.techn. pour 22 233 € (Plate forme + route)
 D001 Solde d'exécution d'inv. Report : 107 817.33 € (affectation du résultat cumulé).

Budget primitif Bois 2020

INVESTISSEMENT RECETTES : 157 650.87 €

BUDGET BOIS INVESTISSEMENT RECETTES		
Désignation	Proposition 2020	Dont reste à réaliser
021 Virement de la section de fonct	46 883.54	0.00
10 Dotations Fonds divers Réserves	70 767.33	0.00
13 Subventions d'investissement	40 000.00	40 000.00
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
TOTAL	157 650.87	40 000.00

Les principales recettes prévues pour financer les investissements
 021 Virement de la section de fonctionnement : 46 883 € (surplus du budget Bois fonctionnement).
 + 1068 Excédents de fonctionnement : 70 767.33 €
 1321 Etat & établ.nationaux (reste à recevoir subvention) : 40 000 €
 On n'aura pas besoin d'un emprunt pour faire face aux investissements

➤ Présentation COMPTE ADMINISTRATIF Bois 2019

Compte administratif Fonctionnement Bois		
Recettes :	2019	68 631.63
Dépenses :	2019	19 880.75
Résultat net de l'exercice :	2019	48 750.88
Reprise du résultat de clôture :	2018	89 099.99
Résultat à la clôture	2019	137 850.87
Solde des restes à réaliser	2019	0.00
Résultat de Fonctionnement	2019	137 850.87

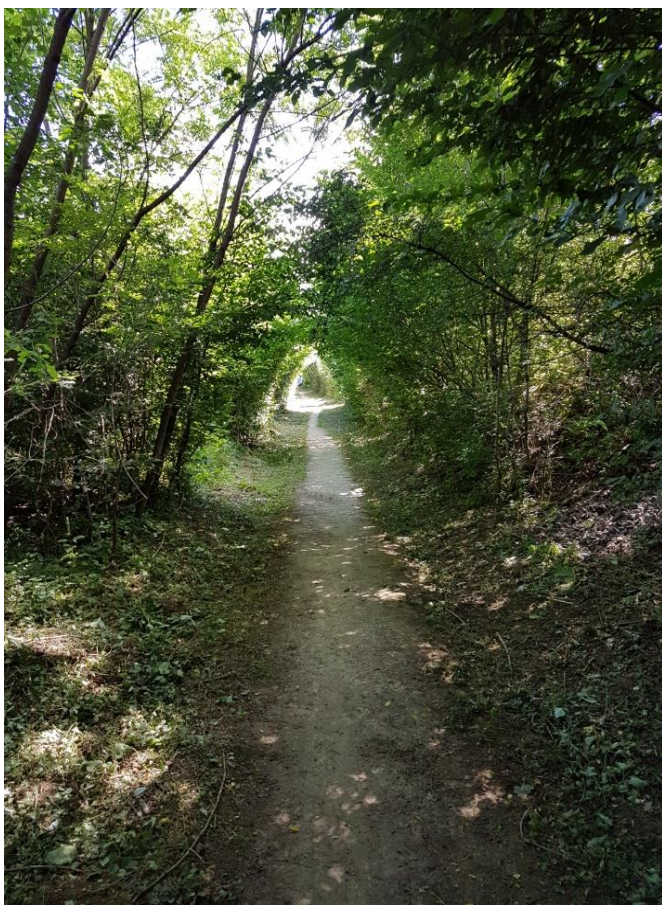
Compte administratif Investissement Bois		
Recettes :	2019	14 715.49
Dépenses :	2019	121 617.33
Résultat net de l'exercice :	2019	-106 901.84
Reprise du résultat de clôture :	2018	-915.49
Résultat à la clôture	2019	-107 817.33
Solde des restes à réaliser	2019	37 050.00
Résultat Investissement	2019	-70 767.33

Gestion technique et environnement



A la sortie de la période de confinement, l'activité des agents s'est orientée vers le nettoyage des rues et abords du village.

Comme chaque année, l'effectif a été renforcé par des étudiants. Lucas et Samy en juin, Hugo et Martin en juillet. Sous la houlette de Dimitri, et avec l'appui des Chantiers Départementaux (CDEI), la quasi-totalité des rues des espaces verts du village ont été nettoyés.



Un accent particulier a été mis sur le nettoyage des abords des bois, avec le dégagement de sentiers piétonniers et le ramassage des déchets et des dépôts sauvages.

Ces incivilités, toujours trop nombreuses, en bord de routes et sur les parkings sont une plaie pour notre environnement. C'est pourtant l'affaire de tous : aidez-nous à conserver un cadre de vie agréable !



VOIRIE

La commission voirie nouvellement élue au mois de mai est désormais en ordre de marche pour prendre le relais de la précédente équipe. Cette commission ne se résume pas à la seule gestion des voiries de la commune. En effet, elle aura également à sa charge les réflexions sur tous les réseaux existants et à venir et les différents aménagements urbains. Elle travaillera en étroite collaboration avec d'autres commissions (relation avec le grand Besançon, gestion technique et environnement, cadre de vie et forêt...) et aussi avec Grand Besançon Mobilité afin de faire évoluer Franois de manière efficace et pérenne dans les domaines qui lui sont confiés.

Sécurité et organisation environnement : Une étude de l'installation de 3 panneaux a été réalisée. 2 panneaux « Défense de déposer des ordures et déchets de toute nature » seront installés de part et d'autre de la rue de la Dinde. Un après le pont SNCF, l'autre en entrée du bois du côté de Châteaufarine. Le panneau de Zone scolaire est en cours d'étude avec l'avis des directrices des écoles pour un affichage plus visuel.



Travaux de réfection rue de la Dinde : Une réfection de la chaussée de la rue de la Dinde sera réalisée à l'automne entre le pont SNCF et le carrefour rue de la Dinde / Route de Grandfontaine sur le côté droit. Rue des Tilleuls : la chaussée va être réfectionnée par le Grand Besançon.

Travaux d'accès au parking de l'accrobranche : Suite à l'intrusion non autorisée des gens du voyage sur le parking de l'accrobranche, un nouvel aménagement de l'accès sera réalisé ne permettant pas aux véhicules hors voitures et 2 roues d'entrer sur le parking.

Voies mode doux : Une étude est en cours pour la continuité du cheminement entre les deux giratoires route de Besançon. Une réflexion a été demandée au Grand Besançon pour l'accotement chemin de la Dinde entre le pont SNCF et la zone de Châteaufarine et sur une liaison avec la commune de Chemaudin.



Une étude du carrefour en plateau surélevé rue de la Gavotte / rue René Pilon sera réalisée pour réduire la vitesse des véhicules (non-respect du code de la route).

Un autre projet est aussi à l'étude, l'enfouissement des réseaux aériens du centre-ville.

Nous vous invitons à nous poser vos questions et suggestions. Mail : voirie@franois.fr

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Le CCAS fonctionne depuis de nombreuses années à FRANOIS. C'est un établissement public communal financé par la mairie. Il est présidé par le maire et composé de 5 conseillers municipaux et 5 membres non élus représentants d'associations, se souciant des intérêts des familles.



Président, le Maire Emile BOURGEOIS. Vice-Présidente, Geneviève SIMON BOUVRET
Membres du conseil d'administration : AYMONIN Florence, BAULIEU Jean Louis, CHANEY Anne Marie, CREVOISIER Catherine, DELESSARD Martine, DUBIEZ Marie Odile, GILLET Françoise, HENRIOT Rémy, TANNIERE Brigitte

Le CCAS participe à l'action sociale du village et instruit les dossiers des aides sociales légales. Le CCAS intervient pour :

- vous écouter et vous orienter auprès des différents acteurs habilités à répondre à vos besoins,
- vous accompagner dans vos démarches administratives.

Ces interventions se font le plus souvent en collaboration avec le centre médico-social de Serre Les Sapins et plus spécialement avec Mme CATTELET Amandine, notre assistante sociale.

Le CCAS c'est aussi :

- la mise en place d'ateliers pour les aînés : mémoire, sommeil, nutrition, code de la route fond forme au quotidien etc.....
- l'organisation du repas de fin d'année et la distribution des colis pour les plus de 70 ans.
- la distribution gratuite de cartes jeunes pour les 10 à 26 ans habitant FRANOIS.
- l'organisation du suivi des personnes les plus fragiles de la commune lors du déclenchement par le département des plans d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, épidémie, grand froid, catastrophe naturelle)

Le CCAS tient un registre nominatif qui a pour but de recenser les personnes les plus vulnérables du village souhaitant bénéficier d'une vigilance particulière. Les personnes qui le souhaitent sont donc invitées à se faire connaître au CCAS. Chacun peut aussi inciter des personnes concernées à venir s'inscrire. Mail : ccas@franois.fr

Toutes vos idées sont les bienvenues. N'hésitez pas à nous faire part des thèmes que vous souhaiteriez voir aborder à l'avenir. Nous espérons que malgré le contexte sanitaire actuel, nous pourrons mener à bien nos nombreux projets. Nous vous encourageons à consulter le site internet du village qui vous donnera toutes les informations sur les activités prévues et sur la vie de FRANOIS.



Comment l'obtenir ?

Présente-toi à la mairie d FRANOIS :
 - Mercredis 23 et 30 septembre 2020 de 14h à 17h
 - Samedis 26 septembre et 3 octobre 2020 de 9h à 12h

Apporte avec toi :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (le justificatif des parents et le livret de famille si tu es mineur ou étudiant
- une pièce d'identité ;
- une photo d'identité.

Si tes parents viennent la demander pour toi, ils doivent amener en plus leur carte d'identité.

Pour connaître tous les avantages de la carte jeune, rendez-vous sur le site du CRIJ de BESANCON.



Tu habites FRANOIS ;
 Tu es né entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 2010 ;
 La carte avantages jeunes est faite pour toi :

Nous te l'offrons !



Comment maintenir ou développer en douceur votre endurance, votre force et votre souplesse ?

Mesurez vos capacités physiques avant et après l'atelier



Mise en place d'un atelier d'activité physique adaptée (2 séances de 1h30 par semaine) :

Force et forme au quotidien

En partenariat avec la Mairie de Franois

Présentation et inscriptions jeudi 24 septembre de 10h à 11h
 Entretien individuel : sur rendez-vous lundi 28 septembre matin
 Séances : le lundi de 10h00 à 11h30 et le jeudi de 14h00 à 15h30

Salle des associations – 4 rue de l'Eglise
 25770 Franois

Merci de vous pré-inscrire obligatoirement au : 03 81 25 17 60
 (8 participants maximum)



Des nouvelles du club de foot

Le FC Grand Besançon, qui regroupe cinq villages du nord-ouest bisontin dont Franois, a bouclé sa deuxième saison d'existence sur une bonne dynamique : 441 licenciés (+10 %) et surtout le maintien des équipes Seniors féminine et masculine au niveau régional. Lors de son Assemblée générale du 4 juillet, qui s'est tenue à la Malplanche à Chemaudin-et Vaux, le club a renouvelé son Conseil d'administration et son bureau directeur.



Le nouveau Bureau, élu pour les deux prochaines saisons (de g. à dr.) :

Jean-Emmanuel Fohrer (trésorier) - Cyril Humbert (secrétaire) - Stéphane Saurey (Vice-président chargé des partenariats) - Nicolas Donard (Président) - Marco Chiappinelli (Vice-président chargé des infrastructures) - Nicolas Beaupain (secrétaire-adjoint) - Jean-Yves Renou (trésorier-adjoint).

Le nouveau Conseil d'administration s'inscrit dans la continuité du projet sportif du club : mettre l'accent sur nos écoles de foot (jeunes et féminine) labellisées par la Fédération française de football, poursuivre la politique de formation des dirigeants, éducateurs et jeunes arbitres, et avoir une équipe au niveau régional dans chaque catégorie. Il s'agira également de promouvoir le développement de la pratique féminine et de poursuivre la structuration du club autour de commissions thématiques (sportif, infrastructures, communication, animation...).

Le nouveau président Nicolas Donard souhaite particulièrement mettre en place un « club affaires », qui regrouperait les sponsors et partenaires du club, travailler au rayonnement du club tant au niveau sportif que de l'image. La réalisation d'un terrain synthétique à Franois, projet à l'étude au niveau intercommunal, constituerait un atout important dans cet objectif. Enfin, les dirigeants veilleront au maintien des qualités et valeurs qui forgent l'identité du club et son esprit particulier : respect, engagement, plaisir et fair-play !

Si le club dispose de quatre sites de pratique sur le territoire, le site de Franois accueille tous les soirs en semaine les entraînements. Les équipes U11 et féminines U13F et U16F disputeront leurs rencontres officielles sur le site de Franois les samedis après-midi et tous nos plateaux jeunes des U6 au U9 se déroulent également sur ce site disposant de deux terrains. Venez nombreuses et nombreux pour les encourager !

Pour tout connaître de nos activités sportives et animations (entraînements, matches, événements...), consultez : notre site internet : <http://fcgrandbesancon.fr/>, notre page Facebook <https://fr-fr.facebook.com/fcgrandbesancon/> et notre compte Instagram : @footballclubgrandbesancon.

L'association Familles Rurales

- En 1976 : L'association Familles Rurales de Franois/Serre-Les-Sapins est créée par un groupe de mères de familles afin de proposer un centre de loisirs durant les périodes estivales « La ruche » pour les enfants des villages de Serre les Sapins et Franois.
- En 1994 : L'association s'engage dans le domaine de la petite enfance et en partenariat avec le SIVOM, crée et gère la halte-garderie « Les Crokinous ».
- En 1998 : la commune de Serre mandate Familles Rurales Franois/Serre pour gérer le périscolaire dans les locaux de l'école.
- En 2010 : la commune de Franois, fait appel à Familles Rurales pour la gestion du périscolaire dans les locaux de son école.



L'association Familles Rurales Franois / Serre les Sapins gère deux périscolaires, les mercredis loisirs et 9 semaines en extrascolaire. Ces activités sont agréées par la DDSCP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations).

En 2020, l'association est composée des 204 familles adhérentes et emploie 15 personnes soit 9,75 équivalents temps pleins. Son conseil d'administration est composé de 26 bénévoles dont 25 femmes et 1 homme. Afin de travailler plus efficacement, il existe 7 commissions (périscolaire de Serre les Sapins, périscolaire de Franois, personnel, relecture, loisirs, vie sociale et projet de l'association, financière). Elles se réunissent environ 2 à 3 fois par an.



Le bâtiment anciennement les « Crokinous » a été totalement réhabilité. Il devient la Maison du Mieux Vivre. Des activités intergénérationnelles sont proposées, des ventes de paniers de produits locaux et/ou bios, de l'aide à la scolarité pour les plus jeunes, des ateliers culinaires, des temps partagés avec le centre médico-social, des conférences sur la parentalité et sur le bien-être, des créneaux lecture.

En partenariat avec la mutualité Française Bourgogne Franche comté, l'association propose un cycle d'ateliers sur la nutrition pour les plus de 60 ans. Les séances sur la nutrition commenceront tous les vendredis de 14h00 à 16h00 à partir du 2 octobre

Pour tout renseignement, nous contacter par mail famillesruralesfranoisserre@orange.fr

Site internet : https://www.famillesrurales.org/franois_serrelessapins/

Pour la sécurité et pour le bien-être de tous

- Il y a un manque de prise de conscience de la part de certains automobilistes. Les plaintes se multiplient en mairie concernant la vitesse excessive, la conduite dangereuse sans parler des stationnements gênants aux abords de l'école, sur les trottoirs et les pistes cyclables obligeant enfants et adultes à emprunter la route.

Le maire a avisé la gendarmerie. Nous devons réagir face à ces incivilités.

- Concernant les poubelles, elles peuvent être sorties la veille de la levée sur la voie publique. Le reste du temps, les conteneurs doivent être entreposés dans vos espaces privés.

Ballet insolite autour du clocher



Le village de Franois est une halte migratoire courante pour les cigognes qui entament leur voyage de retour vers leurs aires d'hivernage d'Espagne et d'Afrique du Nord.

L'arrivée prématurée d'une vingtaine de ces grands échassiers a réjoui passants et photographes. Présage de la saison d'hiver : signe de précocité, de rigueur du froid ou la résultante du changement climatique ?

Pierre Delessard nous a quitté



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Pierre DELESSARD le 20 juillet. Pierre était plein d'entrain et de gentillesse, discret et toujours disponible.

Passionné des 2CV, de rugby, de pétanque, il était aussi toujours prêt à rendre service à notre commune. Nous souhaitons beaucoup de courage à son épouse Martine adjointe à la commune.

BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ À VOUS FAIRE RECENSER !

A partir de vos 16 ans, le recensement citoyen (ou militaire) vous permet d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales ! Il concerne tous les jeunes, filles ou garçons.

Le recensement citoyen : tous concerné(e)s à partir de 16 ans

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer votre recensement citoyen ou militaire : il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).



*Dans la pratique, vous avez **jusqu'à 25 ans** pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'Etat (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.*

Le recensement citoyen : quels avantages ?

Le recensement est une démarche **citoyenne**, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui vous permet :

- d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- d'être inscrit(e) **automatiquement sur les listes électorales** à vos 18 ans.

Ensuite, l'**attestation de participation à la JDC** vous permet :

- d'accéder aux examens et concours d'Etat : CAP, Bac, permis de conduire
- de vous engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.

Où effectuer le recensement citoyen ?

- à la mairie de votre domicile,
- au consulat ou à l'ambassade de France, si vous résidez à l'étranger.

Recensement citoyen : quels documents sont nécessaires ?

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- un livret de famille.

Installation dans notre commune

Au 1er septembre 2020, une orthophoniste s'installe à Franois. Voici ses coordonnées :

Céline MARTIN
2 rue de la Fontaine
06 71 03 36 35

Fête du timbre les 10 et 11 octobre 2020

La fête du timbre se déroulera les samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020 à la salle des associations située rue de l'Eglise à Franois à partir de 10 heures.

C'est le maire de la commune qui nous fait l'honneur de nous accueillir pour cette fête traditionnelle qui aura lieu également dans un grand nombre de communes de France.

A cette occasion, la poste émettra un timbre et un bloc-feuillet à l'effigie de deux voitures mythiques Peugeot, la 204 Cabriolet et la 404 Berline.

Un bureau de poste temporaire sera installé avec une oblitération spéciale.

N'hésitez pas à venir profiter des souvenirs philatéliques qui vous seront proposés, avec les règles sanitaires qui seront bien sûr respectées !



La fête du Timbre est l'occasion de découvrir entre amis ou en famille et aux côtés de collectionneurs avertis, l'univers passionnant de la philatélie.



NOTA IMPORTANT

Cet évènement est susceptible d'évoluer ou d'être annulé en fonction des contraintes sanitaires relatives au coronavirus.

Site : <http://societephilateliquebesancon.org/la-fete-du-timbre-a-20-ans/>

Site : www.franois.fr

Mail : mairie@franois.fr